



**PROFESSIONNELS**

# TARIFS DES SERVICES FINANCIERS

Conditions tarifaires applicables au  
**1<sup>er</sup> juillet 2026**

(En F.CFP - TOF incluse 6 %)





## MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS PROFESSIONNELS

1<sup>er</sup> juillet 2026

Nous vous informons des évolutions concernant les conditions et tarifs de nos produits et services, qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Les modifications apportées sont indiquées en **vert** dans les conditions tarifaires ci-après. Le reste des conditions et tarifs demeure inchangé.

Vous avez la possibilité de refuser les nouvelles conditions tarifaires liées à la gestion de votre compte courant postal ou à votre carte en résiliant votre convention de compte ou votre contrat carte, sans frais avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Sans notification écrite de votre part valant résiliation de la convention de compte courant postal ou, le cas échéant, de votre contrat carte avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, nous considérerons que vous avez accepté l'application des nouvelles conditions tarifaires.

Pour tout autre produit ou service concerné par une modification tarifaire, merci de vous référer aux conditions de résiliation spécifiées dans le contrat relatif à ce produit ou service.


Les tarifs présentés dans cette brochure sont exprimés en F.CFP et incluent la Taxe sur les Opérations Financières (TOF) en vigueur. Toute évolution de cette taxe ou l'introduction de nouvelles taxes sera automatiquement répercutée sur les tarifs applicables.

Nos conseillers restent à votre disposition pour toute question ou pour toute opération non mentionnée dans ce document.

Vous pouvez également consulter la convention de compte courant postal et l'intégralité de nos conditions tarifaires disponibles gratuitement dans toutes nos agences ou en téléchargement sur notre site internet [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc).

# SOMMAIRE

<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>4</b>
◆ Ouverture, fonctionnement, clôture .....	4
◆ Service bancaire de base .....	4
◆ Relevés de compte .....	4
◆ Tenue de compte CCP .....	5
◆ Services en agence .....	5
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>6</b>
◆ Internet .....	6
◆ Téléphone .....	6
◆ SMS .....	6
◆ Guichet automatique de banque (GAB) .....	6
◆ Télétransmission .....	6
<b>MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>7</b>
◆ Cartes .....	7
◆ Monétique commerçants .....	8
◆ Virements .....	8
◆ Prélèvements .....	9
◆ Chèques .....	9
<b>OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION</b>	<b>10</b>
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>10</b>
◆ Commissions d'intervention .....	10
◆ Opérations particulières .....	10
◆ Incidents de paiement .....	11
◆ Plafonnements spécifiques (Droit au compte).....	11
<b>EPARGNE</b> (syndicats de copropriétaires uniquement)	<b>12</b>
◆ Livret A / Livret B .....	12
◆ Services complémentaires en agence .....	12
<b>SUCCESSION</b> (entrepreneurs individuels uniquement)	<b>12</b>
<b>RÉSOLURE UN LITIGE</b>	<b>13</b>

 Les opérations signalées par ce symbole dans les présentes conditions tarifaires peuvent être réalisées à distance en envoyant un email au service client bancaire. Elles sont traitées par nos conseillers et donc soumises à la tarification appliquée en agence. Chaque demande devra être accompagnée d'un scan de la pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un formulaire ou d'un écrit libre signé par le client, conformément aux indications qui seront données par le conseiller.



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TARIFS TTC EN F. CFP

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT, CLÔTURE		
Ouverture d'un compte		GRATUIT
Clôture d'un compte <sup>(1)</sup>		GRATUIT
Mise en place / annulation d'une procuration sur compte		GRATUIT
Changement d'adresse		GRATUIT
Commission de relance de revue réglementaire <sup>(2)</sup>		<b>5 300</b> par relance

## SERVICE BANCAIRE DE BASE<sup>(3)</sup>

Ce service comprend :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt (CCP),
- 1 changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte,
- Les paiements par prélèvement ou virement bancaire,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Une carte de paiement à autorisation systématique,
- 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

GRATUIT

## RELEVÉS DE COMPTE<sup>(4)</sup>

Relevé mensuel		GRATUIT
Relevé décadaire		<b>767</b> par mois
Relevé journalier		<b>1 537</b> par mois
Récapitulatif annuel de frais		GRATUIT
Demande de réédition de relevé (CCP ou CNE)		<b>901</b> par relevé

<sup>(1)</sup> Cette opération peut être effectuée à distance par email, sauf si le client est détenteur d'un chéquier.

<sup>(2)</sup> Frais perçus pour l'actualisation administrative, juridique, comptable et informatique du dossier client, au titre de nos obligations légales. Ces frais s'appliquent à compter de la date de fin de validité des informations figurant dans le dossier client. Dans la limite de 3 relances par an.



<sup>(3)</sup> Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

<sup>(4)</sup> Relevés disponibles en version numérique sur la banque en ligne et l'application mobile. Possibilité de les recevoir par courrier au format papier en formulant une demande auprès du service client.

**TENUE DE COMPTE CCP<sup>(1)</sup>**

Tenue de compte	
Entrepreneur individuel	<b>1 696</b> par mois
Société	<b>1 696</b> par mois
Association, syndicat de copropriétaires, comité d'entreprise, syndicat	<b>583</b> par mois
Tenue de compte inactif <sup>(2)</sup>	<b>3 795</b> par an

**SERVICES EN AGENCE**

Versement d'espèces	
◆ Jusqu'à 500 000 F CFP par jour	<b>GRATUIT</b>
◆ Au-delà de 500 000 F CFP par jour	<b>2,12%</b>
Retrait d'espèces <sup>(3)</sup>	
◆ Jusqu'à 500 000 F CFP par jour	<b>GRATUIT</b>
◆ Au-delà de 500 000 F CFP par jour	<b>2,12%</b>
Frais de recherche de documents/opérations : (hors contestations légitimes et recherche sur opérations de paiement mal exécutées)	
◆ Ancienneté inférieure ou égale à 1 an	<b>2 650</b> par document
◆ Ancienneté supérieure à 1 an	<b>4 134</b> par document
Frais pour délivrance d'attestations diverses	 <b>2 438</b> par document
Frais pour délivrance d'une lettre d'audit <sup>(4)</sup>	 <b>7 632</b> par compte client
Frais de mise à jour du dossier juridique <sup>(5)</sup>	<b>4 929</b>
Edition à la demande d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) (CCP ou CNE)	 <b>GRATUIT</b>
Edition à la demande d'une notification d'avoir sur compte CCP ou CNE	<b>1 219</b> par notification
Envoi exceptionnel à domicile (en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie)	<b>424</b>
Envoi exceptionnel en recommandé à domicile (en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie)	<b>1 060</b>

<sup>(1)</sup> Pour la tenue de compte CNE, se référer à la partie «EPARGNE».

<sup>(2)</sup> Pour les comptes sans mouvement depuis plus de 12 mois. Dans la limite du solde créditeur.

<sup>(3)</sup> Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP, un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé.


<sup>(4)</sup> Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif).

<sup>(5)</sup> Suite à parution dans les annonces légales.

# BANQUE À DISTANCE

Les services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS) regroupent l'ensemble des prestations proposées par l'OPT-NC permettant aux clients d'effectuer certaines de leurs opérations bancaires en autonomie et à tout moment, 24h/24 et 7j/7.

TARIFS TTC EN F. CFP

INTERNET	
BANQUE EN LIGNE	
Suivi des comptes en temps réel, gestion des cartes bancaires, réalisation de virements, consultation des documents (relevés de compte, RIB), etc.	GRATUIT <sup>(1)</sup>
<p><b>Vous connecter :</b>            Espace client web : nouvelle banque en ligne disponible au 01/07/2026            Application mobile : disponible au 01/07/2026 (entrepreneurs individuels uniquement)</p>	
TÉLÉPHONE	
AUDIPOSTE : (+687) 36 67 00	
Serveur vocal permettant la consultation du solde du compte CCP ou compte épargne CNE, ainsi que des trois dernières opérations sur le compte.	GRATUIT <sup>(2)</sup>
SMS	
CCP 3000	
Consultation du compte CCP par envoi de SMS par le client : solde du compte, trois dernières opérations sur le compte.	GRATUIT <sup>(3)</sup>
GUICHET AUTOMATIQUE DE BANQUE (GAB) DE L'OPT-NC	
Retrait d'espèces, consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/RIB (CCP et CNE).	GRATUIT
TÉLÉTRANSMISSION	
Mise en place du service «Télétransmission»	3 180
Abonnement pour remise d'opérations en nombre (virement/prélèvement)	3 180 par mois
Abonnement pour restitution de fichiers d'information	3 180 par mois
Abonnement pour remise et restitution	4 240 <sup>(4)</sup> par mois
Révocation d'une remise d'ordre de virement ou de prélèvement	1 060 par remise
Résiliation du service «Télétransmission»	GRATUIT
RÉÉDITION DE CODE CONFIDENTIEL	
Frais pour demande de réédition du code confidentiel d'accès à Audiposte ou CCP3000, ou du mot de passe d'accès à la <b>banque en ligne</b> . 	424

<sup>(1)</sup> Hors coûts d'accès et/ou de communication de l'opérateur et du fournisseur d'accès Internet.









<sup>(2)</sup> Hors coût de l'appel facturé par l'opérateur (12F HT / 11 secondes).

<sup>(3)</sup> Hors coût du SMS facturé par l'opérateur (140F HT / SMS).

<sup>(4)</sup> Tarif réduit correspondant à une remise de 33,33% appliquée automatiquement lorsque les deux services (remise et restitution) sont utilisés ensemble.

# MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

TARIFS TTC EN F. CFP

CARTES	
<b>Cotisation carte, par mois</b>	
<b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat</b> 	
«Visa Récif»	292
«Visa Classic»	424
<b>Fourniture d'une carte de paiement privative locale (NC) à débit immédiat</b> 	
«Corail+»	106
<b>Paielements et retraits</b>	
<b>Paielements par carte bancaire</b>	
En Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna	GRATUIT
En zone EURO <sup>(1)</sup>	GRATUIT
Hors zone EURO <i>Commission en % du montant, par opération</i>	2,4%
<b>Retrait d'espèces dans un Guichet Automatique de Banque (GAB)</b>	
Dans un GAB de l'OPT-NC	GRATUIT
Dans un GAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna	83 par retrait
Dans un GAB d'un autre établissement en zone EURO <sup>(1)</sup>	83 par retrait
Dans un GAB d'un autre établissement hors zone EURO <i>Commission fixe + commission en % du montant, par opération</i>	200 + 2,4%
<b>Gestion des cartes</b>	
Mise à disposition en agence <sup>(2)</sup>	GRATUIT
Envoi d'une carte en recommandé avec AR <sup>(3)</sup>	1 325
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 45 jours)	2 120
Réédition du code confidentiel	
- carte privative 	1 590 en agence et par Internet
- carte VISA	3 021 en agence et par Internet
Modification du plafond de paiement ou de retrait (cartes VISA et privative) 	3 551 en agence GRATUIT par Internet
Refabrication anticipée d'une carte <sup>(4)</sup> :	
- carte privative 	1 537
- carte VISA	3 021
Frais pour restitution de la carte après capture :	
- en Nouvelle-Calédonie	1 431
- hors Nouvelle-Calédonie	5 300
Résiliation du contrat carte 	GRATUIT
Mise en opposition de la carte par le titulaire <sup>(5)</sup> 	GRATUIT
Mise à jour des fonctions de la carte <sup>(6)</sup> 	212 par fonction en agence GRATUIT par internet

<sup>(1)</sup> Les pays de l'UE suivants forment la zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

<sup>(2)</sup> Pour toute nouvelle souscription ou refabrication anticipée de la carte. Délai de garde de 45 jours. Pour tout renouvellement à échéance, la carte est envoyée gratuitement à domicile.

<sup>(3)</sup> Hors Nouvelle-Calédonie. Possible également en Nouvelle-Calédonie, uniquement sur demande écrite du client, transmise par email ou courrier au service client.

<sup>(4)</sup> A la demande du porteur (détérioration/opposition...).

<sup>(5)</sup> Hors frais de refabrication anticipée de la carte.

<sup>(6)</sup> Fonctions disponibles selon la carte souscrite : activation/désactivation du sans contact, du paiement en ligne, du paiement domestique, du paiement à l'étranger, du retrait domestique, du retrait à l'étranger.

## MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Commission service monétique commerçant (encaissement par carte bancaire)

NOUS CONSULTER

Réédition de relevé commerçant

**1 060**  
par relevé

La location d'un TPE, d'un TPA ou l'abonnement au service EPAY (solution de paiement en ligne) est réalisée par la Calédonienne de Solutions Business (CSB). Un contrat doit être passé par le commerçant avec le prestataire selon ses tarifs. Nos conseillers financiers restent disponibles pour vous accompagner.

## VIREMENTS

### Emission virement local<sup>(1)</sup>

EN AGENCE

PAR INTERNET

#### Virement occasionnel

Emission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC (CCP ou CNE)

**318**  
par virement

GRATUIT

Emission d'un virement occasionnel vers un compte d'un autre établissement bancaire

**424**  
par virement

GRATUIT

Rappel de fonds suite à l'annulation d'un virement occasionnel<sup>(2)</sup>
**1 060**  
par virement
GRATUIT<sup>(5)</sup>

#### Virement permanent

Frais de mise en place

1 060

GRATUIT

Emission de virement permanent vers un compte OPT-NC (CCP ou CNE)

GRATUIT

GRATUIT

Emission de virement permanent vers un autre établissement bancaire

GRATUIT

GRATUIT

Révocation définitive d'un virement permanent



GRATUIT

GRATUIT

Suspension ou réactivation d'un virement permanent<sup>(3)</sup>

1 060

GRATUIT

Rappel de fonds suite à l'annulation d'une échéance de virement permanent<sup>(2)</sup>
**1 060**  
par virement
GRATUIT<sup>(5)</sup>

### Emission virement SEPA COM PACIFIQUE<sup>(4)</sup>

EN AGENCE

PAR INTERNET

#### Virement occasionnel

Emission d'un virement occasionnel

**1 219**  
par virement

**1 007**  
par virement  
MAX  
GRATUIT
Rappel de fonds suite à l'annulation d'un virement occasionnel<sup>(2)</sup>
**1 060**  
par virement
GRATUIT<sup>(5)</sup>

#### Virement permanent

Frais de mise en place

1 060

GRATUIT

Emission d'un virement permanent

**1 007**  
par virement

**1 007**  
par virement  
MAX  
GRATUIT

Révocation définitive d'un virement permanent



GRATUIT

GRATUIT

Suspension ou réactivation d'un virement permanent<sup>(3)</sup>

1 060

GRATUIT

Rappel de fonds suite à l'annulation d'un virement permanent<sup>(2)</sup>
**1 060**  
par virement
GRATUIT<sup>(5)</sup>

<sup>(1)</sup> Virement local permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

<sup>(2)</sup> Réalisé à la demande du client. En cas d'erreur de virement (double ou mauvaise saisie), la demande doit être effectuée dans les 10 jours suivant l'opération. En cas de fraude, elle peut être formulée jusqu'à 13 mois après le virement. Le remboursement n'est pas garanti : il dépend de la décision de la banque du bénéficiaire de restituer ou non les fonds.

<sup>(3)</sup> La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00.

<sup>(4)</sup> La zone SEPA COM PACIFIQUE : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA. Le virement permanent ou occasionnel, libellé en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer ou en Polynésie française.

<sup>(5)</sup> Rappel de fonds possible sur My Infinéo (entrepreneurs individuels) mais non disponible sur l'Espace Entreprises Infinéo (personnes morales).

Réception virement	
Réception d'un virement local <sup>(1)</sup>	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE <sup>(2)</sup>	GRATUIT

## Option virements SEPA COM PACIFIQUE

### Option **MAX** <sup>(3)</sup>



**848 par mois**

Abonnement permettant l'émission de virements SEPA COM PACIFIQUE gratuits et illimités depuis votre banque en ligne et application mobile.

TARIFS TTC EN F. CFP

## PRÉLÈVEMENTS

### Prélèvement local<sup>(1)</sup> ou SEPA COM PACIFIQUE<sup>(2)</sup>

Frais par paiement d'un prélèvement		GRATUIT en local 106 en SEPA COM PACIFIQUE
Révocation d'une autorisation de prélèvement		GRATUIT
Suspension ou réactivation d'un prélèvement		GRATUIT
Rappel de fonds dans le cadre de l'annulation d'un prélèvement exécuté		GRATUIT

### Emission prélèvement

Frais de création, modification ou suppression d'un Numéro National d'Emetteur (NNE) ou Identifiant Créancier SEPA (ICS)		<b>4 982</b>
Frais pour remise de prélèvements en nombre à émettre en Nouvelle-Calédonie		Voir tarifs applicables au service "Télétransmission" dans la partie "Banque à distance"

## CHÈQUES

### Chèque et chéquier

Paiement d'un chèque en F.CFP (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)		GRATUIT
Frais de copie de chèque (recto uniquement)		<b>636</b> par chèque
Délivrance de chéquier en F.CFP		GRATUIT
Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP		GRATUIT
Mise à disposition de tout type de chéquier en agence		GRATUIT
Frais pour destruction d'un chéquier (au-delà du délai de 30 jours calendaires)		<b>2 226</b>
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur		<b>2 120</b>
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur		<b>4 346</b>

### Chèque de banque (payable uniquement en Nouvelle-Calédonie)

Emission d'un chèque de banque		GRATUIT
Annulation d'un chèque de banque		<b>2 120</b>

### Remise à l'encaissement de chèque(s)

Remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna		GRATUIT
Remise de chèque(s) en Euro payable(s) en zone Métropole/DOM/COM (hors Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française)		<b>2 650</b> par chèque

<sup>(1)</sup> Local = Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

<sup>(2)</sup> Zone SEPA COM PACIFIQUE = Métropole-DOM-COM hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

<sup>(3)</sup> Souscription sur simple demande auprès du service client. Durée minimale d'engagement de 12 mois.

# ◆ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

TARIFS TTC EN F. CFP

CARTES (CÔTISATION, PAR AN)	
Carte de retrait CORAIL à partir de 18 ans	GRATUIT
Carte VISA Classic à débit différé	4 800
Carte VISA Premier à débit différé	17 300
Carte de débit supplémentaire identique	Demi-tarif
BANQUE À DISTANCE	
Banque en ligne CCP.NC <sup>(1)</sup>	
Start	GRATUIT
Classic	71 par mois
Max	848 par mois

# ◆ IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

TARIFS TTC EN F. CFP

COMMISSIONS D'INTERVENTION	
Commissions d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) <sup>(2)</sup>	1 011 par opération plafonnées à 10 110 par mois

TARIFS HT EN F. CFP  
(non soumis à la TOF)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Opposition	
Frais par saisie-arrêt <sup>(3)</sup>	11 000 par acte
Frais par avis à tiers détenteur <sup>(4)</sup>	11 000 par acte
Frais par opposition administrative <sup>(5)</sup>	11 000 par acte
Dossier contentieux	
Ouverture et gestion d'un dossier contentieux	GRATUIT

<sup>(1)</sup> Les offres de banque en ligne CCP.NC sont supprimées au profit d'une nouvelle banque en ligne gratuite pour tous les clients.

<sup>(2)</sup> Somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

<sup>(3)</sup> Liés à une procédure judiciaire engagée par le créancier.

<sup>(4)</sup> Liés à une procédure de l'administration fiscale.

<sup>(5)</sup> Liés à une procédure diligentée par un comptable public.

<b>INCIDENTS DE PAIEMENT</b>	
<b>Découvert</b>	
Taux d'intérêt nominal annuel :	
Solde débiteur non autorisé	Taux d'usure à consulter en agence ou sur notre site ccp.nc
Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs	212 par trimestre
Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé <sup>(1)</sup>	848
Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé <sup>(2)</sup>	2 120
<b>Carte</b>	
Frais d'opposition d'une carte par l'OPT-NC en cas d'utilisation abusive	6 148
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
<b>Chèque</b>	
Forfait <sup>(3)</sup> de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision	3 580
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	1 590 par chèque
Frais pour remise de chèques erronée	424 par remise
Frais de rejet pour non-conformité d'un chèque remis	530
<b>Prélèvement et virement</b>	
<b>Prélèvement</b>	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(4)</sup>	1 060
Rejet d'un prélèvement émis	GRATUIT
<b>Virement émis</b>	
Frais de non-exécution d'un virement (occasionnel ou permanent) pour défaut de provision ou autre motif <sup>(5)</sup>	1 378
<b>Effet de commerce</b>	
Rejet d'un effet de commerce	530 par effet
<b>PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES (DROIT AU COMPTE)</b>	
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients bénéficiant du Droit au Compte <sup>(6)</sup>	2 387 par mois

<sup>(1)</sup> Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur sans autorisation.

<sup>(2)</sup> Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé, que le solde du compte est débiteur sans autorisation.

<sup>(3)</sup> Ce forfait contient : frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentations, frais de lettre d'injonction, frais de déclaration à l'IEOM, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, délivrance d'un certificat de non-paiement, régularisation de l'incident par blocage de la provision, frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire, frais d'envoi.

<sup>(4)</sup> Les frais de rejet de prélèvement perçus au-delà du montant du 1<sup>er</sup> rejet sur une opération de même montant que le prélèvement initial, émanant du même créancier et atteignant le même compte débiteur pourront être remboursés sur demande.


<sup>(5)</sup> Autres motifs : erreur de saisie sur le formulaire, coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, suspicion de fraude...

<sup>(6)</sup> Ces frais comprennent les commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC.

## ◆ EPARGNE (syndicats de copropriétaires uniquement)

Aux termes des articles L.221-3, L.742-11 et L.742-12 du Code Monétaire et Financier, le livret A est ouvert, en Nouvelle-Calédonie, aux personnes physiques et aux syndicats de copropriétaires.

TARIFS TTC EN F.CFP

Livret A / Livret B		
Tenue de compte CNE		GRATUIT
Tenue de compte inactif <sup>(1)</sup>		GRATUIT
SERVICES COMPLEMENTAIRES EN AGENCE		
Livret papier (Livret A uniquement)		
Déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client		GRATUIT
Renouvellement d'un livret physique		GRATUIT
Délivrance anticipée d'un nouveau livret physique suite à détérioration		318

Pour les virements et prélèvements initiés sur un compte épargne (CNE), le client est invité à se référer aux conditions générales. Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement. Les conditions générales du Livret A spécifient la nature des prélèvements autorisés sur le Livret A dans le cadre de l'accessibilité bancaire (aucun prélèvement autorisé sur Livret B).

## ◆ SUCCESSION (entrepreneurs individuels uniquement)

Frais d'ouverture d'un dossier de succession complexe <sup>(2)(3)(5)</sup>	20 723
Frais de gestion d'un dossier de succession complexe <sup>(2)(4)(5)</sup>	6 307 par an
Ouverture et gestion d'un dossier de succession simple <sup>(6)</sup>	GRATUIT

<sup>(1)</sup> Sans mouvement depuis au moins 5 ans.

<sup>(2)</sup> Succession sans héritier identifié, avec un crédit immobilier en cours, un compte professionnel ou un élément d'extranéité

<sup>(3)</sup> Frais prélevés sur l'ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC (solde comptable au jour du décès).

<sup>(4)</sup> Frais prélevés sur l'ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC.

<sup>(5)</sup> Le montant total des frais applicables à une succession complexe (ouverture et gestion confondues) ne peut excéder 1% du total des avoirs du défunt, avec un plafond maximum de 102 267 F CFP.

<sup>(6)</sup> Cas de succession sans complexité manifeste, ou lorsque le solde total des comptes du défunt au jour du décès est inférieur à 705 251 F CFP, ou si le titulaire du compte était mineur à la date de son décès.

## RÉSOUTRE UN LITIGE

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande, d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, adressez-vous à une agence de l'OPT-NC ou contactez le Service Client Bancaire par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte, ou par téléphone au 1000 (appel gratuit) – numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations.

L'OPT-NC s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Il s'engage également à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 30 jours ouvrables. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour traiter la réclamation, un courrier justifiant ce délai vous sera envoyé.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués, un service de Médiation gratuit est à votre disposition. Vous pouvez le saisir dans un délai d'un an à compter de la réclamation, sans préjudice des autres voies de recours légales dont vous disposez.

Les coordonnées du médiateur sont rappelées dans la Convention de compte courant postal particulier et sur les relevés de compte. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulement de la procédure figurent dans la charte de médiation disponible sur [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc) ou en agence OPT-NC.

## ◆ VOS CONTACTS

**Messagerie Audiposte : (+687) 36 67 00**

Coût opérateur 12 F HT / 11 secondes

**CCP 3000**

Coût opérateur 140 F HT / SMS

**Internet : [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc)**

Coût d'une connexion selon le fournisseur d'accès

**Téléphone : 1000**

Appel gratuit

**E-mail : [cfn@opt.nc](mailto:cfn@opt.nc)**

**Courrier : CENTRE FINANCIER**

**7 RUE EUGÈNE PORCHERON**

**QUARTIER LATIN**

**98 899 NOUMÉA CEDEX**

